

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÈSE
COMMUNE
GRAVELINES

## REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2023 MAN 033

Liberté – Egalité – Fraternité

### ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –  
Service Evénementiel - 2023

#### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L223-1 et suivants,
- Vu la demande de Mr Dominique DERCK, président de l'Association « la team loisirs »

#### AUTORISE

L'association « La Team Loisirs » à installer une buvette dans le jardin de la Place Gustave Hourriez de Gravelines le 14 juillet 2023.

#### Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la buvette soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Pour le vendredi 14 juillet 2023

DESTINATAIRES : M. le premier adjoint

M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES  
M. le Commandant de Police Nationale  
M. le Commande de la Brigade de Gendarmerie Nationale  
M. le Chef de la Police Municipale  
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES  
M. le Responsable du service Evénementiel

Fait à GRAVELINES, 12 JUIN 2023

Le Maire.



B. RINGOT.

MIS EN LIGNE LE : 12 JUIN 2023